Grosrouvre

Le bulletin municipal

n° 88, Décembre 2021

Les élus coupent le ruban (de gauche à droite : Madame Cabrit, présidente du PNR, Madame Bergé députée, Madame Toine Bourat sénatrice, Madame Winocour-Lefèvre conseillère départementale; Monsieur Yves Lambert maire)

Inauguration du nouveau bâtiment technique et du nouveau stationnement sécurisé de l'école

Accueil des nouveaux habitants

Le samedi 20 novembre 2021

http://www.mairie-grosrouvre.fr

Sommaire

VISITE DES ATELIERS COMMUAUX..... 4

ENVIRONNEMENT.....5

ENVIRONNEMENT.....6

ENFANCE.....7

DOSSIER URBANISME MODIFICATION PLU 8

DOSSIER URBANISME MODIFICATION PLU 9

CULTURE 10

CULTURE 11

VIE ASSOCIATIVE 12

INFOS PRATIQUES.....14

Directeur de publication : Yves Lambert.

Bulletin préparé par la commission information du conseil municipal et le secrétariat. Le bulletin municipal accueille la communication des associations grosrouvroises .

LE MOT DU MAIRE

Noël approche et nous sommes toujours, comme depuis le début de cette mandature, sous le signe de cette pandémie mondiale. Cependant, nous avons réussi depuis l'été à nous réunir pour la fête du village le 3 juillet, pour l'inauguration des bâtiments techniques et du stationnement sécurisé de l'école le 20 novembre et le traditionnel repas du CCAS a pu avoir lieu le 17 décembre. Ces moments de partage, d'échange, nous aident à mieux résister et participent à l'identité de notre village. Je me réjouis aussi que nous ayons été sélectionnés par le Parc Naturel Régional afin de réaliser sur notre territoire, et pour les deux années qui viennent, un atlas détaillé de la biodiversité qui nous permettra, tous ensemble, d'établir un état des lieux précis et d'identifier les actions utiles à entreprendre.

Le Syndicat Intercommunal de Gestion des déchets va réorganiser l'enlèvement des déchets, des emballages et des ordures ménagères avec un manque de concertation évident ! Les modifications doivent débuter dès le début d'année. Nous avons tenté d'expliquer que l'organisation actuelle donnait globalement satisfaction, et que le passage sur des jours différents pour les poubelles vertes (le lundi) et jaunes (le vendredi) pourrait être source de difficultés. Les sacs en papiers disparaissent et sont remplacés par des bacs marron (collectés le mardi). Cette organisation manque de cohérence pour notre village, mais c'est un peu pour l'instant le pot de terre contre le pot de fer…

Heureusement des projets pour l'amélioration de notre commune sont en cours ou à l'étude : Modification du PLU, dont vous avez pu prendre connaissance des principales orientations, réalisation d'un cahier des charges pour un éclairage public plus adapté et plus esthétique, réhabilitation des chemins ruraux.

Bonne lecture de ce bulletin de décembre, en me permettant de rappeler l'importance des mesures barrières et de la vaccination !

Je souhaite à tous, accompagné de l'ensemble du conseil municipal, de très bonnes fêtes de fin d'année.

Conseil municipal

Séance du 28 Septembre 2021

1. Modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Grosrouvre et définissant les modalités de concertation.
2. Prorogation de la validité de la subvention du nouveau contrat rural signé le 20/09/2017
4. Sollicitation auprès du Conseil départemental d'un Contrat Rural Yvelines +.
5. Demande de subvention pour la réalisation d'aménagements au titre de la sécurité routière aux abords des établissements fréquentés par des jeunes.
6. « Porter à connaissance » Evolution de la limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements neufs et additions de constructions.

Conseil municipal

Séance du 23 novembre 2021

1. Vote du budget supplémentaire 2021 de la commune.
2. Délibération sur le temps de travail du personnel communal (1607 heures).
3. Délibération relative au ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire
4. Délibération portant dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.
5. Demande de fonds de concours communauté de communes pour la rénovation des portes et des volets de la mairie.
6. Candidature de la commune au dispositif Atlas de la biodiversité porté par le PNR.
7. Adhésion au réseau des médiathèques « Au fil des pages 78 ».

Visite de la sous-préfète

Madame Hélène Géronimi, sous-préfète de l'arrondissement de Rambouillet, a visité notre commune le 23 novembre dernier. Accueillie en mairie à 9 h 30 par M. la maire, les adjoints et le secrétaire général, elle a d'abord visité le centre-village où elle a rencontré l'équipe de l'Auberge du chasseur (petit déjeuner rapide), puis les responsables de l'Agence postale communale et de la Maison des assistantes maternelles. De retour en mairie, une présentation synthétique de la commune lui a été faite.

Puis, Madame Géronimi a rencontré le directeur de l'école dans sa classe, où elle a dialogué avec les élèves sur les rôles respectifs du maire et de la sous-préfète. Son tour du centre-village s'est terminé par la visite des nouveaux ateliers municipaux, traversant au passage le stationnement sécurisé de l'école.

Madame Géronimi avait aussi souhaité rencontrer des entrepreneurs. Rendez-vous avait été pris par la municipalité avec Monsieur Claude Poussignot qui nous a reçu au siège d'Euro-TP 78. La sous-préfète a été vivement intéressée par les diverses facettes de l'activité de l'entreprise et par ses matériels.

En se rendant ensuite à la ferme de Moisan, Madame Géronimi a pu découvrir les paysages caractéristiques de Grosrouvre et apercevoir le domaine de la Mormaire. A Moisan, elle a été reçue par Monsieur Winocour, ancien maire, et par son fils Emile, qui lui ont présenté leur ferme et fait visiter leur moulin et leur boulangerie, qui ont aussi retenu toute son attention et suscité ses questions.

Au terme de sa visite, à 12 h 45, Madame la sous-préfète a exprimé sa satisfaction d'avoir pu rencontrer les acteurs importants de la vie de la commune et elle a assuré Monsieur le maire de sa disponibilité au service de notre collectivité.

Commémoration du 11 novembre

Le Conseil municipal et de nombreux habitants se sont rendus au monument aux morts pour commémorer le 11 novembre.

Dans son discours, lu par monsieur le Maire, la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées a souligné la continuité de l'engagement pour la liberté de ceux de 14 -18 jusqu'aux soldats tombés dans les opérations extérieures en 2020-2021.

Une gerbe a été déposée sur le monument puis l'assistance a chanté la Marseillaise. Un verre de l'amitié a été servi à la maison du village.

VISITE DES ATELIERS COMMUNAUX

Le Parc : 55 communes, un projet

Anne Cabrit, Présidente du PNR

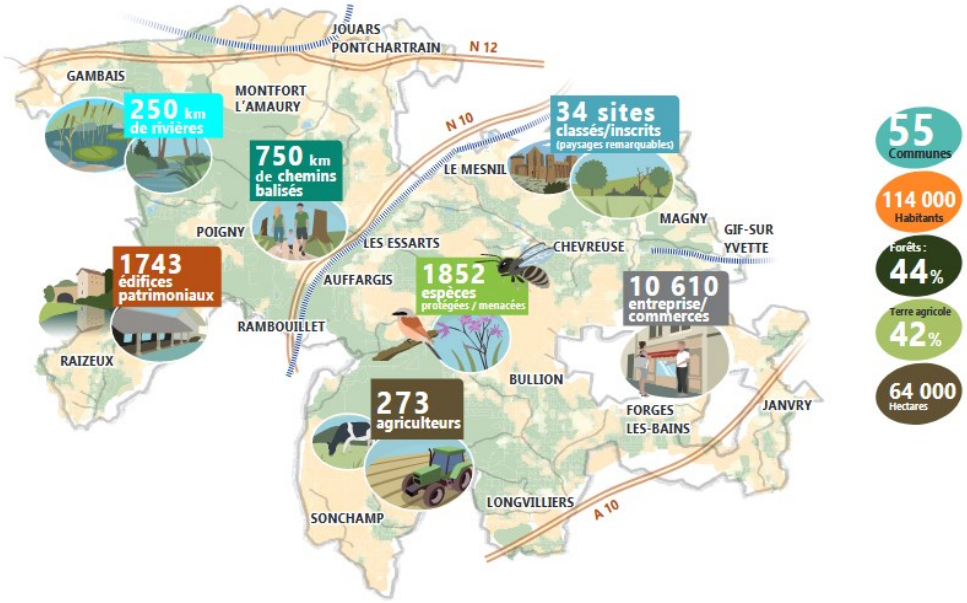

A l'occasion de l'élection de Madame Anne Cabrit, conseillère régionale, à la présidence du Parc naturel régional, nous publions le communiqué du PNR aux communes rappelant les caractéristiques partagées par les communes du Parc et ce que signifie faire partie du Parc.

Historique :

Le Parc naturel est un territoire classé par décret du Premier Ministre. Ce label national est une marque propriété du Ministère de l'Environnement qui l'a accordé jusqu'à présent à 58 autres territoires en France pour le caractère exceptionnel de leur patrimoine naturel et bâti. Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, créé en 1985, est aujourd'hui composé de 55 communes qui ont choisi d'adhérer en 2011 au projet de territoire formulé dans sa Charte.

A quoi reconnait-on un territoire de Parc ?

On y trouve de grands espaces où la faune et la flore ont encore toute leur place, des terres agricoles, de nombreux bâtis anciens au cœur de paysages variés, mais aussi des habitants, des entreprises, des commerces et artisans qui vivent ou travaillent ici... Un Parc, doit réussir à concilier cette diversité de ressources et d'usages qui fait sa richesse : il doit donc faire émerger des activités économiques et humaines compatibles avec la préservation durable des patrimoines et de la nature. Cet équilibre est aussi ce qui fait la qualité de vie tant recherchée de cette région.

Que signifie être une commune de Parc naturel ?

Les communes adhérentes au Parc naturel régional engagent librement des actions, en cohérence avec la Charte, qui est le projet commun de développement, fondé sur la préservation des patrimoines naturels, paysagers et des ressources.

Les collectivités peuvent s'appuyer dans cette démarche sur l'équipe spécialisée du Parc, qui intervient à la demande afin d'accompagner les initiatives éco-positives : les techniciens vont sur le terrain réaliser des diagnostics sur mesure et ils apportent leur expertise sur les questions d'architecture, de patrimoine, d'urbanisme, de paysages, d'environnement, d'énergie, d'agriculture, de développement économique, de liaisons douces ou encore d'éducation à l'environnement.

Cette ingénierie technique et financière du Parc est mobilisable à la fois pour les communes, mais aussi les entreprises et les particuliers, selon des modalités définies dans le guide des aides.

Des aides financières peuvent aussi être attribuées pour soutenir et mener à bien les projets.

Atlas de la biodiversité communale

Atlas de la Biodiversité Communale

La perte de biodiversité est un enjeu majeur; la connaissance et la prise de conscience sont les éléments clés pour y répondre.

Grosrouvre fait partie des dix communes du Parc naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, retenues pour la réalisation d'un ABC de la biodiversité. Il s'agit d'un inventaire des milieux et espèces présents sur notre commune, outil d'information pour tous, qui sera réalisé de fin 2021 à mi 2023.

Ce projet nous permettra d'acquérir de nouvelles connaissances de terrain, d'approfondir les enjeux liés à la biodiversité, et sera l'occasion de mobiliser les habitants et acteurs du territoire, de construire des actions pérennes en faveur de la biodiversité.

Il est prévu notamment la création d'un site Internet, la réalisation de projets scolaires, d'une séance de cinéma de plein air grand public, d'un parcours à thème, de sorties et safaris naturalistes, de clips vidéo de terrain, d'inventaires de jardin familiaux, d'expositions… Vous serez très rapidement tenus informés.

Les forestiers rencontrent des usagers de la forêt de Rambouillet

L'ONF a lancé une opération inédite dans 26 forêts domaniales d'Ile-de-France le mercredi 29 septembre dernier.

Cette grande opération d'accueil et de rencontre avec les Franciliens organisée autour de visites commentées, a permis aux forestiers et à l'ensemble des personnels des agences territoriales de répondre, discuter et échanger avec le public.

De nombreux sujets ont été abordés réchauffement climatique, accueil du public, protection de la biodiversité, coupes d'arbres, valorisation des bois… Nous remercions vivement l'ONF pour cette excellente initiative et invitons les habitants de Gros-Rouvre, village bordé par la forêt à se rendre nombreux à ce genre de rencontre où ils pourront poser toutes leurs questions se posant sur les forêts, leur avenir et leur gestion.

Fêtes de Noël à la MAM

Les festivités de Noël ont commencé à la Maison d'Assistantes Maternelles « Les Petites Grenouilles bleues » pour le plus grand plaisir des petits.

Après avoir confectionné un sapin en feutrine, chacun s'attèle à sa décoration. Un atelier décoration de Noël complète les occupations, dans une ambiance douce et apaisée accompagnée de chants et comptines festifs….en attendant la venue du Père Noël qui gâtera tous ces enfants sages.

Aux parents, futurs parents et grands-parents l'équipe de la MAM souhaite de Joyeuses fêtes de fin d'année.

Sophie, Pétra et Sof.
Téléphone de la MAM
01 34 85 90 47

La rentrée 2021

Cette rentrée fut placée sous le signe de nombreuses arrivées au sein de l'école.

Beaucoup de petits, une quinzaine, sont arrivés et ont découvert l'école avec enthousiasme. Ces élèves nouveaux nous ont permis de garder la quatrième classe. Les semaines ont passé jusqu'à la Toussaint et nous avions confiance dans l'avenir.

Les dossiers pour le renouvellement de nos équipements numériques ont été acceptés et nous devrions recevoir de nouveaux écrans interactifs en janvier. Nous remettons en route nos projets maquettes; chaque élève pourra construire qui sa maison du père, qui son jeu d'échec ou encore une jeep.

Malheureusement, nous ne sommes pas sortis de l'épidémie et voilà qu'elle se rappelle à nous brutalement. Espérons que cela ne gâchera pas les fêtes fin d'année.

l'École numérique

la commune poursuit son investissement

La commune continue son action dans le cadre du plan national «Le numérique à l'école».

Quatre nouveaux tableaux interactifs seront installés dans les classes de l'école primaire au début de l'année prochaine. Le vidéoprojecteur retranscrit l'écran de l'ordinateur. Il est connecté au tableau blanc qui devient une surface interactive. Les enfants travaillent soit avec un stylet, soit au doigt.

Cette dotation est complétée de la rénovation complète du réseau informatique de l'école (nouveau répartiteur, nouveau wifi) ainsi que de la mise en œuvre d'un espace numérisé parents et professeurs.

Cet investissement, financé en partie par l'Etat et la commune, permet à l'école de faire un grand bon vers l'ère numérique.

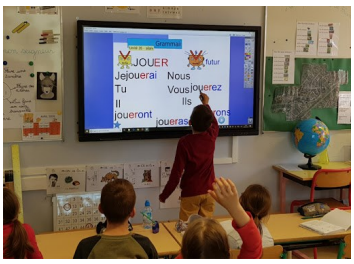

Le plaisir partagé de la lecture pendant la pause méridienne à l'école de Grosrouvre

Le lundi midi, Christiane, bénévole de l'Association « Lire et Faire Lire » lit des albums à des petits groupes d'enfants volontaires. Il ne s'agit pas d'apprendre à lire, ni de faire lire mais de donner envie de lire, de partager le plaisir de lire et de découvrir ensemble la richesse de la littérature jeunesse.

Christiane lit ce qu'elle aime et ce qu'elle a soigneusement sélectionné. Elle a toujours dans son sac plus d'albums quelle ne pourra en lire pour s'adapter à l'ambiance, à la composition du groupe ou pour pouvoir relire à la demande un livre qui a enthousiasmé.

Ceux qui ne savent pas lire encore ont envie de découvrir par eux-mêmes ces albums, ceux qui savent déjà lire ont le plaisir d'écouter des histoires, ils apprécient tous ces moments de rencontre, de découverte, d'émotion ou de rires .

Souhaitons que ces moments de calme, de connivence s'appuyant sur les liens intergénérationnels aident chaque enfant à devenir un lecteur heureux, confiant et motivé.

L'anglais à l'école

Rachelle OLANIE est notre nouvelle intervenante de langue anglaise maternelle. Elle sera rémunérée par la Caisse des Ecoles de Grosrouvre pour apporter un complément plus ludique à l'enseignement de l'anglais dans l'école maternelle et primaire.

Alors que le professeur mettra l'accent sur la conjugaison et la syntaxe, la locutrice native, quant à elle, privilégiera la communication orale en partageant sa culture au travers de jeux et chansons. Rachelle interviendra dix heures par classe dans l'année.

Ces échanges aussi bien linguistiques qu'interculturels sont aussi un atout pour les enseignants. De quoi avoir un accent, *so british* !

Modification N°1 du Plan Local D'Urbanisme
Concertation avec le public

Par délibération du 28 septembre 2021, le conseil municipal a délibéré pour engager une procédure de modification du PLU.

Cette modification a pour objet :

- La complétude ou la modification de certains articles des zones UA, UG et UH en vue de permettre un meilleur encadrement des dispositions esthétiques, volumétriques et architecturales des constructions;
- L'amélioration de l'expression réglementaire de certaines dispositions;
- L'inscription de chemins ruraux à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme et l'inscription d'une mare à protéger au lieu-dit « Le Persillé »
- La rectification d'erreurs matérielles si nécessaires

Le dossier synthétisant les principales évolutions apportées au PLU sera consultable à compter du 15 novembre jusqu'au 15 décembre 2021 à l'accueil de la mairie.
Le projet de PLU modifié fera l'objet d'une enquête publique au cours du premier semestre 2022.

Ce présent dossier recense les principales modifications apportées au PLU.

MODIFICATIONS GRAPHIQUES

Aucune modification des limites de zones ou de secteurs n'est, à ce jour, identifiée.

Un complément est apporté à la protection des éléments de patrimoine à protéger. Il s'agit des chemins ruraux qui sont recensés dans le but de les préserver et d'assurer leur maintien avec un matériau de revêtement perméable.

Afin d'améliorer la lisibilité des documents graphiques, il a été décidé de créer un plan spécifique pour l'ensemble des éléments de patrimoine remarquables et d'y intégrer les chemins ruraux à protéger.

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Voici un extrait des principales modifications apportées à la règle :

→ ***Dans toutes les zones*** *:*

Les affouillements et les exhaussements des sols seront limités à 1,00m par rapport au terrain naturel.

La hauteur des annexes sera réglementée et ne pourra dépassée 3,5 m au faîtage ; les abris de jardin seront limités à 9 m² et ne pourront avoir une hauteur supérieure à 2,50 m.

L'article 11 concernant l'aspect extérieur des constructions sera complété afin de mieux encadrer les constructions nouvelles et les réhabilitations ou extension des constructions existantes. Voici les principales évolutions apportées à la règle :

Le bardage bois sera dans des teintes non contrastantes et en harmonie avec l'environnement;

Les pompes à chaleur seront interdites en façade sur la voie publique;

La couverture des constructions nouvelles sera réalisée en tuiles plates de terre cuite de teinte brun rouge à raison de 60U/m² minimum;

Les châssis de toit seront réglementés;

Dans le cas de rénovation/réfection de toiture couverte par de la tuile mécanique, on utilisera, dans la mesure du possible (pente d'au moins 31°) des tuiles plates de terre cuite brun rouge à pureau longitudinal à raison de 45 unités/m² minimum. A défaut, la pose de tuiles mécaniques à effet plat sera autorisée;

La clôture devra être implantée en recul du domaine public afin de permettre des plantations le long de la clôture sans empiéter sur le domaine public.

Le nuancier des couleurs des façades, menuiseries, soubassement et ferronneries, présenté en annexe du règlement sera légèrement amendé.

Dossier mis à disposition du public
Du 15 novembre au 15 décembre 2021

A l'article 12, les places commandées dites « places doubles » ne seront plus comptabilisées pour le calcul des besoins. Il sera également précisé que les rampes d'accès des parkings en sous-sol seront de préférence non visibles depuis l'espace public.

A l'article 13, la protection des chemins ruraux sera précisée et le maintien d'un revêtement perméable sera prescrit.

A l'article 16, l'obligation de prévoir le raccordement à la fibre optique sera précisé.

→ ***En zone UA :***

A l'article 10, la hauteur au faîtage est ramenée à 10 m au lieu de 12 mètres.

→ ***En zone UH :***

• Article UH 2 : La modification du PLU va réglementer le nombre d'annexes au-delà de 80 m à partir de l'alignement : au-delà de la bande de profondeur de 80 mètres mesurée à partir de l'alignement, une seule annexe de 30 m² maximum et 3,5 m de hauteur au faîtage sera autorisée.

• Article UH3 : La largeur des voies sera précisée et ne pourra être inférieure à 3,50 m.

• Quelques adaptations sur les principes d'implantations des constructions sont apportées : Art UH6 à UH8

La bande d'implantation des constructions par rapport à l'alignement est assouplie passant de 0-5 m à 0-8 m.

La distance minimum des constructions par rapport à la limite séparative sera légèrement augmentée passant de H=L>8m à H=L>9m.Une distance de 10 m minimum devra être respectée entre deux constructions sur un même terrain.

• A l'article UH10, la hauteur maximale des constructions sera baissée de 9 m à 8 m au faîtage et 6 m à l'acrotère.

• A l'article UH13, des précisions seront apportées sur l'obligation de réaliser un espace vert d'un seul tenant de 1500 m² à partir de trois lots mais la règle générale est inchangée.

→ ***En zone UG*** *:*

• A l'article UG7, la distance minimum des constructions par rapport à la limite séparative sera légèrement augmentée passant de H=L>8m à H=L>9m.

• A l'article UG13, des précisions sont apportées sur l'obligation de réaliser un espace vert d'un seul tenant de 1500 m² à partir de trois lots mais la règle générale est inchangée.

Un nouveau service communal : le prêt gratuit de livres et de DVD

Par délibération du 23 novembre dernier, le Conseil municipal a décidé de faire adhérer Grosrouvre au réseau des médiathèques « Au fil des pages 78 » déjà constitué de treize communes voisines qui mutualisent leurs moyens en matière de lecture publique. Le réseau met à la disposition de ses adhérents plus de 100 000 documents, livres, périodiques, livres audio, CD audio, DVD.

Les avantages de cette adhésion sont évidents : le lecteur ne paie pas sa cotisation individuellement, c'est la commune qui prend en charge l'adhésion collective, permettant à chacun de bénéficier du prêt allant jusqu'à 23 documents par période de trois semaines. Le fonctionnement du prêt est caractérisé par sa souplesse. Grâce au site Internet (cf. ci-dessous), on peut savoir si un document est disponible dans une médiathèque du réseau et le réserver.

On peut soit le retirer directement dans la médiathèque, soit le faire porter dans le point de lecture de son choix grâce à la navette hebdomadaire.

Le prêt est ouvert à tous, adultes, adolescents et enfants. Le réseau diffuse une lettre d'information, organise des animations et un prix des lecteurs. Pour tout renseignement complémentaire consulter le site www.aufildespages78.fr

réseau de médiathèques Au fil des pages 78

Nombre de prêts

Carte adulte :

- 10 livres (dont 2 nouveautés max)
- 10 magazines
- 6 livres audio (dont 6 nouveautés)
- 6 DVD (dont 2 nouveautés max)

Carte enfant :

- 10 livres (dont 10 nouveautés)
- 10 magazines
- 6 livres audio (dont 6 nouveautés)
- 6 DVD (dont 2 nouveautés max)

Carte pro :

- 20 livres (dont 4 nouveautés max)
- 10 magazines

toutes nos infos sur www.aufildespages78.fr

Journées Européennes du Patrimoine: week-end des 18 &19 septembre

C'est finalement dans le préau de l'école délicieusement aménagé en petit théâtre qu'a eu lieu la représentation de la pièce « Et Molière dans tout ça ! ».

Tout en racontant Molière et en jouant les scènes principales de son œuvre, 2 comédiennes de théâtre profitent de leur rôle et texte pour régler leurs comptes . Cette comédie écrite par Alice Létumier a été applaudie chaleureusement par un public ravi d'entendre Molière sur les planches Grosrouvroises !

Samedi 9 octobre à 20h30
Concert des journées Ravel dans l'église de Grosrouvre

Jérôme Correas était au clavecin et à la direction avec son ensemble Les Paladins avec les ténors Jean-François Lombard et Romain Champion pour un portrait musical François Couperin, compositeur si cher à Maurice Ravel.

Ce fut un magnifique moment d'échange musical qui s'est prolongé à l'issue du concert par un chaleureux vin chaud partagé avec les musiciens.

Troupe de théâtre de Montfort l'Amaury

Un romancier de la première partie du 20e siècle, Maurice Chapelan, a écrit : « Le rire est un désinfectant ». Bien meilleur que le gel hydroalcoolique, nul doute que les spectateurs ont fait le plein de désinfectant en compagnie des membres de la troupe.

Théâtre et Sarabande

Du théâtre..... encore et toujours

« Théâtre et Sarabande » poursuit son aventure théâtrale et humaine.

- Le spectacle « Et Molière dans tout ça ! » a été joué à Grosrouvre et dans plusieurs villes et villages de notre région. Et ce n'est pas fini.....
- Les cours ont repris dès septembre, et nous nous retrouvons chaque semaine avec la joie et l'envie de partager et de créer.

Merci au public que nous avons retrouvé avec plaisir cette année, et à tous ceux qui nous permettent de poursuivre notre aventure.
Nous vous invitons à suivre tout nos actualités sur notre site.

https://theatresarabande.wixsite.om/home

Famille plus

Une nouvelle année s'achève et après une longue période, privés de liens sociaux, intervenants et bénévoles ont pu reprendre en présentiel dès septembre les ateliers, activités culturelles et sportives. Deux nouveautés ont été proposées, des cours de couture et de modélisme, et la reprise d'un groupe de réflexion autour de l'enfant.

Parmi les projets, les sorties culturelles mensuelles, seront programmées à partir de janvier 2022. Des soirées musicales sont prévues à la galerie Alatelier de Montfort l'Amaury, ouvertes aux adhérents et non adhérents. Nous vous y attendons nombreux dans un cadre convivial et magnifique !

Les membres du Conseil d'administration et moi-même vous souhaitons un très Joyeux Noël et une belle et douce année 2022 pour chacun.

Chaleureusement à vous, Isabelle Ramain-Soudanne, Présidente

Nous vous invitons à visiter notre nouveau site web afin de découvrir toutes nos activités : https://familleplus.org

Bulletin de l'Association Familiale du Canton de Montfort l'Amaury et Environs

Les amis de Grosrouvre

Notre objectif : regrouper les personnes qui s'intéressent au patrimoine communal, réunir des fonds pour le restaurer et l'entretenir, promouvoir des manifestations culturelles et artistiques.

Les 20, 21 et 22 mai 2022, le « Printemps des cimetières » sera consacré au patrimoine militaire. Nous en profiterons pour vous faire revivre l'inauguration du Monument au Morts en 1919 et la journée du 22 juillet 1945 en l'honneur du retour des prisonniers. Exposition, fanfare, discours et banquet sont en projet.

D'autre part, nous espérons pouvoir enfin vous présenter « Souvenirs pour demain » : rétrospective imagée des réalisations de notre association depuis 30 ans.

Adhésion, inscription à la newsletter, projets et évènements sur www.amisdegrosrouvre.fr

Amis de Grosrouvre

Vérifiez votre inscription sur les listes électorales :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales si ce n'est pas déjà fait ! Vous pouvez vous inscrire **jusqu'au 4 mars 2022 pour les élections présidentielles et le vendredi 6 mai 2022 pour les élections législatives.**

En votre qualité de Grosrouvrois et de nationalité française ou européenne, vous pouvez prétendre à l'inscription sur les listes électorales de la ville de Libourne. Pour ce faire plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- En ligne via la nouvelle version de la téléprocédure d'inscription sur les listes électorales « service public.fr » : un formulaire devra être complété en ligne ;
- En mairie un formulaire à compléter vous sera remis ;

Quel que soit le mode choisi, vous devrez obligatoirement fournir les pièces justificatives suivantes :

- **Une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;**
- **Un justificatif de domicile tel que facture d'eau, d'énergie, de téléphone, impôts, assurance habitation.**

Si tous les éléments sont fournis, la mairie procédera à la validation de votre demande et à votre inscription sur les listes électorales. La carte électorale vous sera alors envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1er tour des prochaines élections.

Pour info : En 2022, la liste électorale fera l'objet d'une refonte et de nouvelles cartes seront éditées pour tous les électeurs. De nouveaux numéros seront attribués.

Pensez au vote par procuration :

Pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril et pour les élections législatives des 12 et 19 juin, pensez dès maintenant à faire établir votre procuration (2 maximum) auprès de la gendarmerie de Montfort l'Amaury, ou en ligne, afin d'être sûr qu'elle soit prise en compte dans les temps impartis.

Depuis le 6 avril 2021, une nouvelle procédure est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale sur le lien suivant www.maprocuration.gouv.fr. Cependant, le mandant devra ensuite présenter sa référence d'enregistrement et un titre d'identité au commissariat ou gendarmerie de son choix, qui validera le dépôt de demande qui sera transmis à la mairie, qui elle validera ou non la procuration.

La procédure « papier » existante est toujours d'actualité. Le mandant doit pour cela se présenter en personne en gendarmerie. Il devra donner toutes les informations relatives à son identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire…) et à son domicile. Les coordonnées du mandataire devront également être renseignées.

Attention, n'attendez pas le dernier moment pour établir votre procuration. Un délai d'acheminement et de traitement de l'information est indispensable pour que tout soit prêt le jour du scrutin. Un même mandataire ne peut disposer au maximum que de deux procurations.

Calendrier électoral 2022

Élections présidentielles

- **1er tour : 10 avril 2022**
- **2e tour : 24 avril 2022**

Élections législatives

- **1er tour : 12 juin 2022**
- **2e tour : 19 juin 2022**

Voter est un acte citoyen ; pour cela, vous devez :

- avoir 18 ans
- être de nationalité française
- jouir de vos droits civiques et politiques
- être inscrit sur les listes électorales

Contact

Mairie
1 chemin de la masse
01 34 86 06 12
mairie.grosrouvre@wanadoo.fr

Horaires

Vacances de Noël 2021

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Fermeture

Du jeudi 23 décembre
Au
mardi
28 décembre
inclus

Recommandés et colis seront à retirés à la poste de Montfort l'Amaury

Horaires d'ouverture mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
De 9h à 11H
Et de 14h à 17h

Ouvert tous les samedis matins de 9H à 12H
Sauf samedi 25 décembre et samedi 1er janvier 2021

Entretien des haies

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres et arbustes qui dépassent chez son voisin au niveau de la limite séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent mais il a le droit d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Il faut également veiller à ce que les plantations n'empiètent pas sur le domaine public : les arbres ou haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer une gêne ou un danger pour la circulation routière. Dans un tel cas, le propriétaire peut être mis en demeure de procéder à l'élagage et en cas de refus, il pourra être procédé à l'exécution forcée des travaux, les frais occasionnés étant alors à la charge du propriétaire.

Règles de plantation

Les arbres et haies d'une hauteur inférieure à 2 m (du sol à la cime de l'arbre ou l'arbuste) doivent être plantés au minimum à 0,5 m de la limite de la propriété.

Le bruit

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tel que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**

Les bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués par les comportements désinvoltes de personnes, directement (claquements de porte, cris, conversations à voix forte) ou par l'intermédiaire d'objets bruyant (TV, chaîne hi-fi, équipement de ventilation ou climatisation) ou d'animaux qu'ils possèdent, s'ils durent longtemps ou s'ils sont trop forts ou se répètent fréquemment constituent une infraction et sont passibles d'une contravention de 3ème classe et de la confiscation du bien qui a servi à commettre l'infraction.

Le tapage nocturne (en principe entre 21h et 6h) sanctionné par la jurisprudence actuelle concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique. Il a été jugé que le bruit devait être sanctionné même s'il n'avait troublé la tranquillité que d'une seule personne.

Les animaux

Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser les chiens errer pour des raisons de sécurité et de respect des propriétés voisines.

De plus en cas de morsure ou autre accident, les propriétaires des chiens tenus pour responsables.

La détention de chiens susceptibles d'être dangereux, classés en catégorie 1 (chiens d'attaques) ou catégorie 2 (chiens de garde et de défense) est soumise à une déclaration obligatoire en mairie.

Les chiens ne doivent pas troubler la tranquillité des voisins notamment par leurs aboiements. Des dispositions législatives et règlementaires permettent de réprimer ces abus engageant la responsabilité civile des propriétaires.

L'AUBERGE DU CHASSEUR

- A EMPORTER - SPÉCIAL NOËL

MENU COMPLET 82 EUROS
OU
AU CHOIX PRIX/ PERSONNES
(MÊME ENTRÉE, PLAT OU DESSERT PAR COMMANDE)

ENTRÉES AU CHOIX
25 EUROS / PERSONNES

Carpaccio de Saint-Jacques, perles de balsamique et caviar, condiments de kaki, mandarine et kumquat
ou
Cannelloni en trompe l'oeil / crabe, avocat, gelée d'ananas

PLATS AU CHOIX
45 EUROS / PERSONNES

Médaillon de chevreuil, purée de céleri, gnocchi maison, poire pochée / confiture d'airelles
ou
Suprême de poularde de Bresse, sauce au vin jaune et truffes / pommes Duchesses
ou
Fricassée de homard, lotte et morilles/ tagliatelles fraîches

Accompagnements : *Fagot de haricots verts / mélanges subtils de légumes d'hiver*

FROMAGE
10 EUROS / PERSONNES

Brie de Meaux aux truffes du Périgord

DESSERTS
15 EUROS / PERS (6 PERSONNES MINIMUM)

La Bûche Grosrouvre / Chocolat noir du Guatemala, fruits de la passion
ou
La Bûche Buisson / Vanille de Madagascar, pommes de Gambais et caramel à la crème d'Isigny
ou
L'omelette Norvégienne / citron de Menton (selon stock) et vanille de Madagascar